

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

L'école (no 71)

L'école de Grosse-Île date de 1909. Ses plans ont probablement été préparés par un architecte du ministère des Travaux publics. L'école a gardé sa fonction au-delà de période d'occupation de la quarantaine humaine, car on y enseignait encore dans les années 1950. Elle appartient à Agriculture Canada et fait partie du lieu historique national de Grosse-Île et le Mémorial des Irlandais. Voir le rapport 90-31 (partie IV: 1901-1 920) du BEEFP.

Raisons de la désignation

L'école de Grosse-Île a été désignée édifice «reconnu» pour sa conception architecturale et pour son rôle structurant sur l'environnement du village.

Des considérations fonctionnelles plutôt qu'esthétiques marquent le design de cette école. En effet, elle pourrait facilement être confondue avec une maison privée, si ce n'était de ses grandes dimensions qui lui permettaient d'accueillir une cinquantaine d'élèves. La position de la salle de classe respectait la règle de l'art qui commandait que l'éclairage provienne du côté gauche.

L'école est située à l'extrémité est du secteur central de Grosse-Île. Sa présence demeure essentielle pour la compréhension de l'organisation du village.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de l'école repose sa forme, sur ses éléments de décor inspirés de l'architecture vernaculaire et sur sa localisation à l'extrémité est du secteur central du village.

L'école de Grosse-Île est un petit bâtiment de bois d'un étage et demi, coiffé d'une toiture à deux versants. Avec ses lucarnes à fenêtres françaises et son revêtement de bardeaux de bois, elle ressemble davantage à une maison rurale qu'à une institution d'enseignement. En effet, cette école ne possède ni fenêtrage ni clocheton propre à cette typologie. Son plan presque carré et ses dimensions (10.66 x 12.19 mètres), qui excèdent celles d'une maison privée, laissent toutefois soupçonner une fonction particulière.

Le parti architectural de cette école est régi par des considérations fonctionnelles plutôt

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

L'école (no 71)

qu'esthétiques. Ainsi, l'entrée principale est située sur la droite et les fenêtres sont positionnées en fonction des besoins des locaux, et non suivant des règles de symétrie. La rallonge et le petit tambour accolés sur le mur arrière sont typiques de l'architecture vernaculaire qui fonctionne par addition. Il est recommandé de préserver ces caractéristiques formelles qui définissent la valeur patrimoniale de l'école. La prise de décision de maintenir ou non les ajouts postérieurs (tambour et portique situés à l'arrière) devrait dépendre du programme actuel et de leur compatibilité avec le cadre bâti.

L'organisation spatiale du rez-de-chaussée reflète d'assez près le plan d'origine. Sur la droite, on retrouve le vestibule et le logement de l'institutrice, formé anciennement de deux pièces en enfilades. L'ancienne classe, local qui occupe toujours les deux tiers de la superficie de plancher, était situé sur la gauche de façon à recevoir l'éclairage du bon côté. À l'étage, trois chambres et une toilette ont été aménagées postérieurement. L'annexe, accessible depuis la grande salle, logeait les toilettes des élèves. Une destination compatible au plan d'origine demeure toujours souhaitable.

La finition intérieure de l'école a visiblement été réalisée en deux temps. Le fini de plâtre des pièces situées au rez-de-chaussée affiche une facture récente. Les fenêtres sont à guillotine «à l'anglaise» et les portes composées de cinq panneaux horizontaux. Les matériaux modernes ont peut-être été installés sur les finis d'origine. Si c'était le cas, on pourrait évaluer la pertinence de procéder à un curetage pour les dégager afin de retrouver l'aspect d'origine du décor.

Les murs et plafonds de l'étage et de l'annexe sont revêtus de planchettes de bois et les portes sont à quatre panneaux verticaux. Ces éléments de finition sont typiques de l'architecture vernaculaire du début du siècle et ils méritent d'être conservés. Les éléments d'éclairage et de chauffage modernes devraient s'harmoniser avec le décor en place.

Il serait souhaitable de respecter les anciennes voies d'accès au bâtiment et de redonner au site en général un aspect plus conforme à son statut d'origine.

Numéro du BEEFP 90-31

Grosse-Île (Québec)

L'école (no 71)

1998.03.31

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.
